

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160905_08

Séance du 5 septembre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

27 août 2016

Date d'affichage :

9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Réalisation d'un contrat de prêt BPBFC
d'un montant total de 135 000,00 €
pour le financement du réseau d'assainissement**

Le conseil municipal de la Commune de Mignovillard, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DÉLIBÈRE :

Pour le financement du réseau d'assainissement DE Communailles-en-Montagne (tranche 3), M. Florent SERRETTE, maire, est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté d'une ligne de prêt pour un montant total de 135 000,00 € (cent trente-cinq mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 135 000,00 €
- Durée : 25 ans
- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Taux fixe
- Taux d'intérêt : 1,50 %
- Amortissement : échéances constantes

A cet effet, le conseil municipal autorise M. Florent SERRETTE, maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifiée exécutoire,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE